

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Jezainville, étant réuni au lieu extraordinaire de ses séances,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc MOUZIN, Maire,

Étaient présents : Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Fabienne FERNANDEZ, Alexandre FLAMMANG, Didier GARCON, Jean-Pierre GEORGE, Hervé MARCHAL, Carlos MARQUES, Séverine PAWLOWSKI, Patrice ROBERT, Gilles STOCCO.

Étaient absents :

Étaient excusés : Mikael PEREZ qui a donné procuration à Marc MOUZIN.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance :

Fabienne FERNANDEZ

COMMUNE

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 le Maire

expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 le maire, après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	537 795,58
	Réalisé :	312 775,26
	Reste à réaliser :	261 887,15
Recettes	Prévu :	537 795,58
	Réalisé :	327 960,73
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	621 292,36
	Réalisé :	597 155,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	621 292,36
	Réalisé :	825 875,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	15 185,47
Fonctionnement :	228 720,17
Résultat global :	243 905,64

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		70 488,81
- un excédent reporté de :		158 231,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		228 720,17
- un excédent d'investissement de :		15 185,47
- un déficit des restes à réaliser de :		261 887,15
Soit un besoin de financement de :		246 701,68
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		228 720,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		228 720,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		15 185,47

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : **327 974,00**

Recettes : **608 611,15**

Fonctionnement

Dépenses : **473 838,00**

Recettes : **473 838,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **589 861,15** (dont 261 887,15 de RAR)

Recettes : **608 611,15** (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **473 838,00** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **473 838,00** (dont 0,00 de RAR)

EAU ET ASSAINISSEMENT

Après EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 le Maire

expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis es conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 le maire, après en avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	162 171,31
	Réalisé :	43 338,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	162 171,31
	Réalisé :	95 546,21
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	263 630,26
	Réalisé :	193 503,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	263 630,26
	Réalisé :	340 774,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	52 207,53
Fonctionnement :	147 270,57
Résultat global :	199 478,10

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		79 936,28
- un excédent reporté de :		67 334,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		147 270,57
- un excédent d'investissement de :		52 207,53
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		52 207,53
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT		147 270,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		147 270,57
<hr style="width: 30%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		52 207,53

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : **138 223,33**

Recettes : **231 189,11**

Fonctionnement

Dépenses : **390 179,54**

Recettes : **390 179,54**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **138 223,33** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **231 189,11** (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **390 179,54** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **390 179,54** (dont 0,00 de RAR)

TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut refaire la délibération concernant la cantine et le périscolaire avec les jours et les tarifs :

La cantine fonctionne pendant les périodes scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
La participation par enfant est fixée à :

- Le repas = 5,20 €
- Heure de garde de 12 h 00 à 13 h 00 = 1,80 €
- Heure de garde de 13 h 00 à 13 h 45 = 1,00 €

Le périscolaire fonctionne pendant les périodes scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le tarif est de :

- Heure de garde de 7 h 30 à 8 h 30 = 2,00 €
- Heure de garde de 16 h 15 à 17 h 30 = 2,00 €
- Heure de garde de 17 h 30 à 18 h 00 = 1,00 €

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Mai 2022

VOTE DES 2 TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter la taxe sur le foncier bâti de 1,25 %,

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) passe de	27,67 % à 28,92 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) reste au même taux	74,92 %

Le taux de la taxe foncier bâti intègre désormais le taux de la taxe départementale à celui de la taxe communale.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2022 sera de 185 030,16 € sur le foncier bâti. Et de 229 625,44 € avec le foncier bâti et non bâti.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions aux Associations ont été réparties de la façon suivante 7,50 € par membre de chaque Association ou une participation comme suit :

- | | | |
|---|---|----------|
| - FJEP DE JEZAINVILLE 49 membres * 7,50 € | = | 367,50 € |
| - ARPA DE JEZAINVILLE 60 membres * 7,50 € | = | 450,00 € |
| - ACPG DE JEZAINVILLE 15 membres * 7,50 € | = | 112,50 € |
| - RESTAURANTS DU CŒUR | = | 200,00 € |
| - Souvenir Français | = | 50,00 € |

Affiché le 22 Avril 2022

Le Maire,
Marc MOUZIN

